



**Récupération salariale  
pour le personnel de l'Université Laval impliqué dans les projets de recherche  
2021-22**

Catégorie de personnel	Base de calcul	Taux salarial à prévoir	Notes
<b>Personnel enseignant régulier</b>	Taux journalier		A
Titulaire		735 \$	
Agrégé		641 \$	
Adjoint		544 \$	
Assistant		417 \$	
<b>Dégagement de tâches d'enseignement</b>	<a href="#">docs/web/ESTIME_TAX_MOYEN_CHARGE_COURS_2019/Esti</a>	11 630 \$	B
<b>Personnel de secrétariat</b>	Taux journalier	266 \$	C
<b>Stagiaire postdoctoral</b>	Taux journalier	entre 203\$ et 279\$	D
<b>Professionnel de recherche</b>	<a href="#">gories_d_emploi/R%C3%A9mun%C3%A9ration/Professionnels%20de%20recherche/echel</a>		

**Notes :**

- A - Salaire moyen par jour productif, selon l'échelle des salaires en vigueur du 31 mai 2021 au 30 mai 2022 plus les avantages sociaux 2021-2022 (19,26 %).
- B - Rémunération pour une charge de cours de 45 heures incluant les avantages sociaux 2021-2022 (18,22%).
- C - Moyenne des salaires, par jour productif, selon l'échelle des salaires du personnel de soutien (SEUL) - classe 9 et 11 - (convention collective échue)
- D- Salaire moyen par jour productif selon l'échelle des salaires 2021-2022 plus les avantages sociaux 2021-2022 18,51%)